

---

Projet de loi de finances 2022, enseignement supérieur recherche,  
un effort évident qu'il conviendra, à l'avenir, d'amplifier!

---

Le CNESER<sup>1</sup> de ce lundi 15 novembre était appelé à donner son avis, dans le cadre du projet de loi de finances 2022, sur la répartition des moyens dévolus à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le SNPTES, pour être honnête, aurait aimé souligner que ce projet de répartition budgétaire offrira certaines avancées notables pour les personnels (Notamment : repyramidage ITRF et enseignants chercheurs ; amélioration des régimes indemnitaires ; refonte de la grille des IGR-IR ; création de 385 emplois ; financement de la protection sociale complémentaire) et pour les étudiantes et étudiants (Notamment : dispositifs réussite ; lutte contre la précarité ; revalorisation contrats doctoraux ; repas CROUS à 1 euros ; accompagnement psychologique des étudiants).

Si ces moyens nouveaux existent grâce à la déclinaison, pour notre ministère, du plan de relance, d'une part, et de la loi de programmation de la recherche, d'autre part, ces moyens sont cependant loin de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNPTES, pour ces raisons (un effort certain mais insuffisant...) ne pouvait voter CONTRE ce projet puisque la répartition proposée contient de bonnes choses (notamment pour les personnels), mais ne pouvait voter POUR puisque, dans cette répartition, certains besoins n'étaient pas ou peu satisfaits et qu'une partie substantielle de cette augmentation budgétaire est gommée par l'inflation monétaire et, parallèlement, par l'augmentation continue du nombre d'étudiants et d'étudiantes.

L'ensemble de ces raisons, fait rarissime, a conduit le SNPTES à s'abstenir au moment du vote lors de ce CNESER.

*Choisy-le-Roi, le 15 novembre 2021*

---

<sup>1</sup> Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche